

# VILLE DE FORBACH

## PLAN LOCAL D'URBANISME

6

### Annexes sanitaires

DATES DE REFERENCE	
Date de référence	30.05.1980
Publication	13.09.1982
Approbation	04.09.1985

MODIFICATION	
27 novembre 1997	1
31 janvier 2003	2
31 janvier 2003	3

REVISION Approbation par D.C.M.	
7 juillet 1993	1
19 décembre 2003	2

MISE A JOUR	

VILLE DE FORBACH

Annexe sanitaire au P.L.U.

Alimentation en eau potable

GENERALITES - HISTORIQUE

La Ville de Forbach compte selon le dernier recensement 22 784 habitants, elle est desservie en eau potable dans son ensemble.

Les installations d'alimentation en eau existent depuis 1920-1925 et ont été réalisées et exploitées par les Houillères jusqu'en 1968, époque à laquelle elles furent cédées à un Syndicat Intercommunal auquel la Ville de Forbach a adhéré; ce Syndicat, absorbé depuis par la communauté d'agglomération de Forbach, a confié l'exploitation de ses installations par affermage à la Compagnie Générale des Eaux, reprenant à son compte le contrat conclu antérieurement entre les Houillères et cette société.

Il y a moins de 10 ans, la communauté d'agglomération a restructuré son réseau puisque auparavant il s'agissait à 80 % des eaux d'exhaure de Simon.

IL existe 2 fournisseurs principaux que sont le Syndicat du Winborn (Freyming-Merlebach) et la Société Energis ainsi que deux forages fournissant 400 000 m<sup>3</sup> l'un à Behren-lès-Forbach et l'autre à Etzling.

INSUFFISANCES PRESENTES

Pour l'ensemble, les installations ne présentent pas d'insuffisances notoires ni sur la production d'eau, ni sur les capacités de stockage, ni sur le réseau de distribution.

## VILLE DE FORBACH

### ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ZONES 1AU

1AU	Rocade Nord à MARIENAU	Piquage sur conduite de Ø 150 mm rue Bauer
1AUx	Usine HBL à MARIENAU	Raccordement par l'intermédiaire d'une conduite de Ø 300 mm (à prévoir) sur la conduite de transfert d'eau de Ø 500 mm d'une part, et piquage sur conduite existante de Ø 150 mm rue Principale de MARIENAU 31) d'autre part.
1AU	Rocade Nord à FORBACH	Piquage sur conduite de Ø 150 mm existante rue de Rosselmont vers rue Henri Kaufmann.
1AU	Entre Rocade Nord et rue Bauer à FORBACH	Piquage sur Ø150 mm de la rue Bauer
1AU	Entre la rue de la Paix et la rue Houchard	Piquage sur Ø150 mm rue de la Paix
1AUy	Rue des champs à FORBACH	Conduite de Ø 100 mm existante rue des champs. Service incendie non assuré.
1AU	Rue du Pont à FORBACH	Piquage sur conduite de Ø 150 mm existante rue du Pont
1AU	Rue de Schoeneck	Piquage sur conduites existantes de Ø 125 mm rue de Schoeneck et de Ø 150 mm rue Kaufmann
1AU	Rue Paul Ney à FORBACH	Piquage sur conduite existante de Ø 200 mm rue Paul Ney
1AU	Puits SIMON à FORBACH	Raccordement sur conduite existante de Ø 144.6/160 desservant le bâtiment de la Sté DISTRICHALEUR
1AU	Centre des apprentis à FORBACH	Raccordement sur conduite de Ø 150 mm existante sur le site de l'Ecole.
1AU	Rue de la Carrière à FORBACH	Piquage sur conduite de Ø 150 mm rue de la Carrière

## VILLE DE FORBACH

---

### PLAN LOCAL D'URBANISME

---

#### Note technique sur l'élimination des déchets solides

---

La présente note, rédigée en application de l'article R123-24-3° du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle de l'élimination des déchets solides dans la commune de Forbach et de définir pour l'avenir une solution satisfaisante, réalisable dans le cadre du P.L.U. et conforme aux dispositions du schéma départemental d'élimination des ordures ménagères élaboré selon les instructions interministérielles du 17 novembre 1969 et adopté par le Conseil Général lors de sa troisième session extraordinaire de 1977.

#### SITUATION ACTUELLE ET FUTURE:

La communauté d'agglomération de Forbach fait partie d'un syndicat mixte (SIVU) pour le traitement des ordures ménagères.

On trouve actuellement un centre de transit à Forbach pour les ordures ménagères. Ce type de déchet est alors enfoui au centre d'enfouissement de Téting-sur-Nied. La déchetterie de Forbach Marienau dessert les communes de Forbach et de Petite Rosselle.

Le tri sélectif a été mis en place en 2000 à la communauté d'agglomération de Forbach. Le tri est effectué pour le papier, le plastique, les emballages, les déchets vert, le bois, le fer, le verre. La récupération s'effectue chez les particuliers, par conteneur et en déchetterie.

Actuellement, les ordures issues du tri sélectif sont collectées par la Société ONYX et envoyées vers Distroff. Le syndicat mixte fait construire deux centres de tri sélectif l'un à Felpersviller et l'autre à Freyming-Merlebach.

Il est cependant prévu la collecte de fermentescibles (déchets alimentaires). Le traitement se ferait dans une usine de Méthanisation.

## P.L.U. de FORBACH

### Annexe sanitaire "assainissement"

#### Réseaux existants :

Le système d'assainissement de la ville de Forbach est du type unitaire. La collecte est assurée en affermage par la Compagnie Générale des Eaux ; la commune de Forbach s'occupe de la vérification et du suivi des travaux effectués par la CGE. La mairie de Forbach s'occupe de la maîtrise d'ouvrage pour le remplacement des collecteurs, la rénovation de branchement, et la création ou la remise en conformité des ouvrages de stockage d'eau pluviale.

#### Station d'épuration :

- la station d'épuration construite en 1975 et 1976 traite également des eaux usées des communes de l'ancien syndicat du S.I.A.B.R. à savoir THEDING, COCHEREN, ROSBRUCK, MORSBACH, OETING, STIRING-WENDEL, PETITE ROSELLE ainsi que des communes allemandes avec lesquelles la communauté de communes a signé une convention.
- cette station d'épuration est en excellent état de fonctionnement et a été affermée à la Compagnie Générale des Eaux.
- la capacité de cette station calculée pour 70.000 habitants (équivalent doit convenir aux besoins de Forbach et des autres communes raccordées pour les années avenir).

#### Capacité résiduelle des réseaux:

Les collecteurs principaux ainsi que la station d'épuration sont susceptibles de recevoir d'autres effluents en provenance des futures zones à urbaniser. Les conditions techniques de raccordement ainsi que l'évacuation des eaux de ruissellement ne pourront évidemment être définies qu'à l'aide d'un projet détaillé avec une connaissance suffisante des aménagements à réaliser.